

Volkswind France

Centre régional de Tours
25, rue du Général Mocquery
37550 Saint-Avertin
02 47 54 27 44

Vos contacts privilégiés

Charline CHARTON MAURIN
Cheffe de projets Régionale
02 47 54 27 44
charline.charton@volkswind.com

Ludivine MULOT
Chargée de développement
03 22 38 05 33
ludivine.mulot@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- En 2035, l'éolien devrait représenter 21% de notre production électrique.
Source : Projection RTE scénario A « accélération réussie »
- La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 19,3% en 2021 et devrait être de 40% en 2030.
Source : Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée (31,1%) après l'énergie hydraulique (49,7%).
Source : RTE, bilan électrique 2021
- **+135 GW minimum** : Objectif de 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 37 GW en 2022.
Source : RTE

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique
Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaires ou fossiles (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer entre **35 GW et 40 GW** de puissance éolienne terrestre d'ici 2035. Au 31 décembre 2023, **21,8 GW** ont été installés.



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 73 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERMES ÉOLIENNES DE LA RENAISSANCE 1 ET 2

JUIN 2026

N°2

ÉDITO

L'énergie éolienne est présente sur le territoire depuis 2009 avec la construction du parc éolien de Val de Noye 1 et 2. Depuis 2022, la société Volkswind étudie la possibilité de renouveler et de faire une extension de ce parc.

Ainsi, une demande d'autorisation environnementale pour les Fermes éoliennes de la Renaissance 1 et 2 a été soumise en septembre 2024. Malheureusement, les services de l'Armée ont rejeté en partie le projet estimant qu'il présentait une gêne vis-à-vis du radar des armées de Doullens situé à 52 km du site.

Nous avons donc décidé de faire évoluer le projet des Fermes éoliennes de la Renaissance 1 et 2 avec 13 éoliennes plus adaptées aux contraintes aéronautiques actuelles.

Nous vous proposons donc une réunion d'information le 17 juin 2026 de 10h à 12h et de 13h à 16h à la salle des fêtes de Sourdon, place de l'Eglise. Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter les modifications du projet, ainsi que les prochaines étapes. Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à vos questions.

Charline CHARTON MAURIN
Cheffe de projets éoliens

Retrouvez toutes les informations du projet sur



ferme-eolienne-renaissance.fr



ACTUALITÉS DU PARC

Exposition

Rendez-vous le **17 juin 2026 de 10h à 12h et de 13h à 16h** à la salle des fêtes, place de l'Eglise, 80 250 SOURDON pour une exposition sur le projet des Fermes éoliennes de la Renaissance 1 et 2.

Évènement

Un comité de projet est organisé le 16 juin 2026 avec les communes d'implantation et les communes présentes dans un rayon de 6 km autour du projet afin de présenter les éléments du dossier.

58,5
Puissance du projet en MW

13
éoliennes

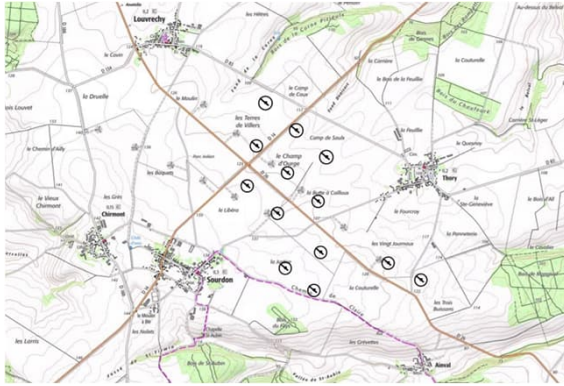
57 960
foyers alimentés

129 GWh
production électrique annuelle



PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation



- Permet un éloignement à **plus de 600 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est **éloignée des zones de protection** environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes**
- La variante d'implantation retenue comporte **13 éoliennes** avec une plage de puissance comprise entre **3,6 et 5,9 MW**, soit une puissance totale du parc de **58,5 à 60,9 MW**.

LES ÉTUDES

Environnementale



Le bureau d'études ENVOL Environnement a été missionné en 2022 puis en 2026 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique



Le cabinet GAMBA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



Paysagère



Le cabinet d'études Sillage travaille depuis début 2026 à la reprise du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

Focus

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en termes de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Bénéfices du parc éolien sur le territoire

504 300 €

De retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal.

15 140 000 €

Pour les entreprises locales

(Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).

PRÉFAISABILITÉ

2022



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préféabilité

CONCEPTION

2022-2024



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2024-2028



- 1^{ère} demande d'Autorisation Environnementale (AE)
- **Adaptation du projet et 2nde demande d'AE**
- Consultation Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site